Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Plan de financement rectificatif - Modificatif à la délibération du 9 juillet 2009 - Demande de subvention pour l'acquisition de photographies de Bernard PLOSSU

M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur: De 2007 à 2009, Bernard PLOSSU est venu en Franche-Comté, **créant une œuvre photographique originale sur notre région** présentée lors de l'exposition *Versant d'Est-Jura en regard* (3 octobre 2009 - 4 janvier 2010). La Ville a acquis 100 tirages photographiques originaux pour le fonds photographique du musée.

Le projet d'acquisition a été approuvé par le Conseil Municipal du 9 juillet 2009. Le 22 septembre 2009, la commission scientifique compétente en matière d'acquisitions des musées pour les régions Bourgogne et Franche-Comté a donné un avis favorable. Elle participera financièrement à cette acquisition en versant une subvention d'un montant de 15 700 €.

Le budget prévisionnel de cette acquisition s'élève à 35 000 € TTC (dont Agessa 328,11 €) financés comme suit :

Dépenses		Recettes prévisionnelles	
Acquisition	34 671,89 €	Ville de Besançon	19 300 €
Agessa	328,11 €	FRAM	15 700 €
		Dont Etat (DRAC)	8 200 €
		Dont Région Franche-Comté	7 500 €
Total	35 000,00 €	Total	35 000 €

Les dépenses correspondant à cette acquisition de 100 tirages originaux de Bernard PLOSSU seront imputées au chapitre 21.322.2161.509.52000.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le plan de financement prévisionnel modifié
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint(e) Délégué(e) à solliciter les subventions auprès de l'Etat et de la Région Franche-Comté, dans le cadre du FRAM, pour l'acquisition de 100 tirages originaux de Bernard PLOSSU, la Ville s'engageant à réaliser le projet et à prendre en charge les financements non acquis.
- **«M. LE MAIRE :** Je voulais vous dire et je vous invite à y aller que nous avons au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie une très grande exposition de Bernard PLOSSU qui est l'un des plus grands photographes mondiaux vivant actuellement. Donc ceux qui ne l'ont pas vue, allez voir cette exposition de Bernard PLOSSU qui a photographié d'une façon remarquable l'ensemble du territoire franc-comtois».

Après en avoir délibéré, et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter ces propositions.

Récépissé préfectoral du 24 novembre 2009.